

CHALLENGE NATIONAL ÉQUIP' ATHLÉ

PRÉAMBULE

L'objectif du Challenge National Equip' Athlé est de :

1. Proposer aux benjamins, minimes et cadets **une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année scolaire.**
2. Affirmer le **caractère ludique** de l'athlétisme en sortant du système pyramidal, les finales nationales servant seulement à valoriser la compétition aux yeux des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national à certains de nos minimes et cadets.
3. Fonder **une démarche collective.**
4. Développer **un athlétisme de proximité accessible** à tous les clubs quels que soient leurs effectifs.

2101 Nature de la Compétition

2101.1 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale du Challenge National Equip' Athlé. Elle délègue aux Ligues Régionales (qui peuvent déléguer aux Comités Départementaux) l'organisation des tours qualificatifs. **Elle délègue aux Conseils Interrégionaux l'organisation des finales B.**

2101.2 Le Challenge National Equip' Athlé sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA. C'est une compétition par équipe de 4 à 6 athlètes comprenant une phase qualificative à 2 tours, **une finale nationale A pour les minimes et cadets et une finale B décentralisée pour les équipes minimes suivantes et pour les benjamins.**

2101.3 Seules les catégories Benjamins, Minimes et Cadets peuvent participer au Challenge National Equip' Athlé. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

2102 Épreuves

2102.1 La finale nationale A du Challenge National Equip' Athlé se déroulera sur deux journées. Les finales B se dérouleront sur une journée.

2102.2 Programmes

- ❖ Programme finales, **des tours printanier et automnal** cf. [Annexe](#) page 75 livret National
- ❖ Programme du tour hivernal cf. [Annexe](#) page 75 livret National

Pour la phase en salle qui ne pourra être organisée, dans certaines ligues ou dans certains comités départementaux, que dans un gymnase type C - 44 x 24 -, le programme sera pour les trois catégories : 30 m (ou 50 m), 30 m haies (ou 50 m haies), hauteur, longueur (ou penta bonds), poids (ou lancer de médecine-ball d'un poids équivalent). Dans la mesure où les compétitions peuvent se dérouler dans une salle adaptée, **il est impératif pour les cadets et, nettement préférable pour les minimes, d'utiliser le 50 m, le 50 m haies, la longueur et le poids.**

2102.3 Challenges décernés :

- ❖ **FINALE A**
 - Deux pour les meilleurs clubs **masculins** en **minimes et cadets**
 - Deux pour les meilleurs clubs **féminins** en **minimes et cadettes.**
- ❖ **FINALE B**
 - Deux pour les meilleurs clubs **masculins** en **minimes et benjamins.**
 - Deux pour les meilleurs clubs **féminins** en **minimes et benjamins.**

2102.4 Règlements Techniques des épreuves.

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

2102.4.1 Composition des équipes

- a) Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum à 6 au maximum.

- b) Pour tous les tours la composition devra être déposée avant le début du tour concerné.
- c) Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté.
- d) La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour.
- ❖ Des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir. Elles ne peuvent prétendre à une qualification.

2102.4.2 Participation individuelle

- a) Les athlètes disputent au plus un triathlon tels que définis pour les Pointes d'Or :
 - ❖ **Triathlon Benjamin :**
 - une course, un saut, un lancer.
 - **HIVERNAL : 2 courses (sprint et haies) 1 concours (tour hivernal)**
 - ❖ **Triathlon Minime ou Cadet :**
 - LIBRE : une course, un saut, un lancer.
 - TECHNIQUE : 2 concours, une course.
 - **HIVERNAL : 2 courses (sprint et haies) 1 concours (tour hivernal)**
 - SPECIAL : demi-fond ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2^e course, elle doit être inférieure à 200 m).

Pas de triathlon spécial lors du tour hivernal.

- b) Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres ou 4 x 100 mètres.
- c) Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3. Le non-respect de cette clause **c/** entraînera pour l'équipe la prise en compte de 2 performances au plus pour cette épreuve.

Le non-respect du règlement des triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.

Si l'athlète participe à 2 épreuves :

- **en minimes et cadets : interdiction de disputer 2 courses.**
- **en Benjamins (es) : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer**

Le non-respect de cette clause **d/** entraînera pour l'équipe l'annulation de l'une des 2 cotations concernées (la meilleure).

Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large lorsque le tour régional est **organisé sur 2 tours**, les athlètes peuvent participer à **une seule épreuve** d'encadrement en plus de leur participation au Challenge EQUIP'ATHLE.

Si le tour est organisé sur une seule journée le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

2102.4.3 Nombre d'essais

- Lancer et saut de distance : 4 essais par athlète.
- Hauteur et perche : 8 essais maximum par athlète. **Si le 8^e essai est réussi il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1^{er} échec.**

2102.5 Jeune Juge

- a) Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA (compétition, encadrement ou loisir) des seules catégories **Benjamin, Minime ou un juge de catégorie Cadet**, mais celui-ci n'est pas obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge certifié (titulaire d'une carte d'officiel scolaire – UGSEL / UNSS – **et donc obligatoirement inscrit au DEO**) sera crédité de :

- **10 pts pour un jeune juge certifié départemental**
- **15 pts pour un jeune juge certifié régional**
- **20 pts pour un jeune juge certifié national**

S'il est de catégorie Cadet, il devra être au moins juge départemental (15 points) ou juge régional (20 points). Cette cotation sera de 5 points pour un Jeune Juge non certifié **et pour un juge de catégorie cadet non validé.**

Le Jeune Juge doit avoir officié réellement lors du tour concerné (et ne peut de ce fait marquer des points comme athlète lors de ce tour) et figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

2102.6 Cotations

- a) Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur 2012/2016, disponible en ligne sur le site FFA. Les épreuves non standard (30 m, 30 m haies, penta-bonds, médecine-ball) sont cotées à la table éditée par la CNJ dernière version.
- b) Un abandon, une disqualification ou une performance nulle dans une épreuve individuelle entraîne une cotation de 1 point.
- c) Cotation des relais à la table :
 - ❖ Pour les benjamins **lors des phases qualificatives et la phase finale** : la disposition suivante s'applique :
 - Une faute entraîne le retrait de 5 points à la performance réalisée;
 - Deux ou trois fautes entraînent la cotation de 2 points
 - Un abandon entraîne la cotation d'un point.

Nota : Il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.

- ❖ Pour les minimes et cadets/cadettes **à toutes les phases** le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière précédente.

2102.7 Totalisation des cotations pour l'équipe

- ❖ **Tour hivernal (non obligatoire)**

4 familles : Sprint – Haies – Sauts – Lancers

1/ Prise en compte de **9 performances**, 1 dans chacune des 4 familles soit sprint / haies / sauts / lancers + 5 meilleures performances suivantes.

Pas de demi-fond / marche.

2/ Possibilité de doubler dans la même famille si on fait un triathlon.

- ❖ **Tours printanier, automnal et Finales**

Les épreuves **des tours printanier, automnal** et des finales sont réparties en **7 familles** vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distances, sauts avec barres, lancers en translation (poids, javelot), lancers en rotation (disque, marteau) plus le relais.

Pour établir le classement, **12 performances** (1 par famille ; celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. **Il s'y ajoute**

éventuellement les points de jeune juge.

L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

2103 Qualifications - Engagements

2103.1 32 équipes sont retenues pour participer à la **finale nationale A** de chacun des quatre challenges par catégorie soit les 23 meilleurs totaux régionaux plus les meilleurs totaux nationaux des équipes premières de clubs non qualifiées directement.

2103.2 Des finales B Interrégionales pour les équipes **minimes** Masculins et Féminins non qualifiés en finale A et des finales interrégionales pour les équipes **benjamins** et **benjamines** seront organisées. La composition des finales B est laissée à l'initiative des Interrégions. **La date de ces finales B est comprise dans l'espace-temps d'1 semaine avant les finales A et 1 semaine après.**

2103.3 La qualification pour la phase finale s'effectue d'abord par comparaison des **totaux cumulés des tours printanier et automnal** au niveau régional.

Ainsi, pour chaque région et dans chaque catégorie (MINIMES M et F, CADETS, CADETTES, le 1^{er} club ayant le meilleur total cumulé est automatiquement qualifié pour la

finale. (cf.1503.4).En cas d'ex aequo dans une ligue **c'est la performance des relais** 4x60m ou le 4x100 m qui départagera.

La CNJ complète la liste des qualifiés **en comparant au plan national** les totaux des équipes premières **non qualifiées directement**.

Les phases régionales comportent **3 tours** : un hivernal en salle (**non obligatoire**) et **deux** en plein air, **printanier et automnal**.

2103.4 L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs comités départementaux ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.

Il appartient à chaque ligue régionale de VALIDER le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE et d'en informer la CNJ en communiquant à celle-ci les coordonnées du responsable des compétitions concernées.

2103.5 Le tour local estival en plein air **peut** se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.

Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip' Athlé.

Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.

2103.6 Le tour en salle se déroule sur un programme réduit et ad hoc pour que ce tour puisse être organisé au niveau de chaque département.

2103.7 Périodes d'organisation

En 2014 la période d'organisation du tour hivernal s'étend du 1^{er} janvier au 30 mars, celle du tour printanier s'étend du 1^{er} avril au 29 juin, celle du tour automnal du 6 septembre au 5 octobre inclus

Les finales sont organisées **les 25 et 26 octobre**. Les épreuves du samedi débuteront vers 11h00 pour s'achever vers 18h00. Horaires du dimanche de 9h00 à 17 h 00.

Pour la finale nationale chaque athlète et chaque jeune juge de l'équipe doivent être présents lors du retrait des dossards, munis d'une pièce d'identité.

2103.8 Liste des clubs qualifiés pour la finale :

Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la dernière phase qualificative. Les clubs avertis par courriel devront **SE DESENGAGER** au plus tard 1 semaine avant la finale. Au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.

2103.9 Engagements pour la Finale Nationale A

Ils se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la 1^{ère} journée.

Toute modification souhaitée sera demandée par courriel jusqu'au vendredi 14h00 précédant la finale à cnj@athle.fr .

2104 Qualifications des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

2105 Pénalités :

- **Désengagement tardif : 90 €**
- **Non-équipes**